



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 1^{er} octobre 2025, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

M. Mark David Pery : signalement concernant la présence fréquente d'un véhicule stationné sur la place Joseph-Le Caron, dont une fuite d'huile entraîne l'apparition de taches visibles sur la chaussée.

251001-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point suivant :

13.1 Correspondance – Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-2

Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Adoption de règlements

251001-3

Adoption – Règlement numéro 2025-290-49 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-290-49 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-4

Adoption – Règlement numéro 2025-290-51 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques et d'autoriser les panneaux numériques installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-290-51 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques et d'autoriser les panneaux numériques

installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

251001-5

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 17 septembre 2025

Il est proposé d'entériner les recommandations U2025-106, U2026-107 et U2025-109 à U2025-116 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 17 septembre 2025 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70117 pour autoriser un bâtiment accessoire et des clôtures d'un immeuble situé au 15, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-106.
2. La demande de PIIA numéro 2025-70095 pour autoriser l'agrandissement de l'aire de stationnement des camions et remorques en cour avant de l'emplacement situé au 1500, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-107.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70118 pour autoriser la rénovation de bâtiments accessoires en cours arrière et latérale gauche d'un immeuble situé au 35-37, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-109.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70106 pour autoriser des modifications au projet de toit-terrasse d'un immeuble situé au 376, boulevard Marie-Victorin, le tout à la condition que le garde-corps devra être peint ou teint de couleur blanc opaque et considérant les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-110.
5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70119 pour autoriser de nouvelles fenêtres au sous-sol et une modification au treillis de la galerie avant d'un immeuble situé au 601, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-111.
6. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2025-70121 pour autoriser l'aménagement d'une aire récréative dans la cour latérale droite d'un immeuble situé au 782, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-112.
7. La demande site du patrimoine numéro 2025-70122 pour autoriser une nouvelle section de garde-corps d'un immeuble situé au

65, rue Duclos-Decelles, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-113.

8. La demande de PIIA numéro 2025-70127 pour autoriser l'aménagement d'une classe extérieure en cour avant de l'immeuble situé au 401, rue De Jumonville, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-114.
9. La demande de PIIA numéro 2025-70116 afin d'autoriser que les abris permanents de type pergola, de la terrasse « Le Beaulieu », puissent aussi être réalisés en bois pour l'immeuble situé au 1228, rue Nobel, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-115.
10. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70129 pour autoriser le remplacement des clôtures d'un immeuble situé au 582, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-6

Demande de PIIA 2025-70024 – Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier – Modification des plans approuvés

Il est proposé de réviser la résolution 251009-9 paragraphe 1) concernant la demande de PIIA numéro 2025-70024 pour autoriser une modification à l'aménagement du terrain d'un immeuble situé au 490, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-045, et ce, sans les conditions concernant la zone asphaltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-7

Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission de la circulation et du transport – réunion du 18 septembre 2025

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2025 de la commission de la circulation et du transport;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de circulation et du transport et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 250918-03 visant à demander à la direction du génie d'adresser une demande au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable, afin que des feux sur appel pour sécuriser les traverses piétonnières Mortagne/Ampère et Mortagne/Volta puissent être ajoutés.
2. La recommandation 250918-04 visant à interdire le stationnement entre le 948 et le 952, rue Birtz.
3. La recommandation 250918-05 visant à demander à la direction des travaux publics de renforcer la signalisation (passage

piétonnier, borne-fontaine et intersection) aux abords des écoles par du marquage au sol.

4. La recommandation 250918-06 visant à maintenir le statu quo quant à la demande de jeux libres, dans la rue, sur la rue De La Broquerie.
5. La recommandation 250918-07 visant à autoriser le jeu libre dans la rue entre le 68 et le 100-103, rue Louis-Lacoste.
6. La recommandation 250918-08 visant à autoriser le jeu libre dans la rue entre le 608 et 642, rue Françoise-Loisel seulement après les travaux de réfection des infrastructures.
7. La recommandation 250918-09 visant à ajouter des panneaux de signalisation maximum 20 km/h et de partage de la piste entre les types d'usagers dans le parc de Picardie.
8. La recommandation 250918-10 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'ajouter une phase de virage vers la gauche du chemin de Touraine à l'intersection de la rue Descartes en provenance de Sainte-Julie.
9. La recommandation 250918-11 visant à maintenir le statu quo quant à la demande de la signalisation sur la rue Volta à l'intersection avec la place Nobel.
10. La recommandation 250918-12 visant à ajouter du marquage pour rappeler que le stationnement est interdit, rue De Muy, de chaque côté du passage piéton puisque ce passage fait partie du corridor scolaire.
11. La recommandation 250918-13 visant à maintenir le statu quo pour l'ajout de panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Marguerite-Bourgeoys.
12. La recommandation 250918-14 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout de chicanes sur le pont du parc de la Saulaie, et s'il est possible de le faire, d'y installer un bollard au centre, à l'entrée et à la sortie du pont.
13. La recommandation 250918-15 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'ajout de balises le long de la piste cyclable sur la rue Lavoisier entre le chemin de Touraine et la rue des Sureau.
14. La recommandation 250918-16 visant à maintenir le statu quo quant à la demande visant à interdire le stationnement, d'un côté de la rue, sur la rue de Caen.
15. La recommandation 250918-17 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'interdiction de stationnement, dans la courbe, sur la rue De La Richardière à l'intersection de la rue Amundsen.
16. La recommandation 250918-18 visant à procéder au marquage d'un passage piéton sur la rue Albanel à l'intersection de la rue De

Verrazano et d'y prévoir l'affichage afin de souligner la présence de ce passage.

17. La recommandation 250918-19 visant à ajouter un passage traversant la rue Paul-Doyon afin de rejoindre le passage traversant la rue De Montbrun vers la piste cyclable.
18. La recommandation 250918-20 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'ajout d'un passage piéton sur le boulevard Marie-Victorin en raison de la présence de deux passages à proximité.
19. La recommandation 250918-21 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'interdiction de stationnement sur la rue Jean-Deslauriers à l'intersection de la rue Charcot.
20. La recommandation 250918-22 visant à voir au marquage de traverses piétonnières à l'intersection des rues J.-A.-Bombardier et du boulevard De Montarville.
21. La recommandation 250918-23 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'interdiction de stationnement sur la rue de Champagne, en face des boîtes postales.
22. La recommandation 250918-24 visant à maintenir le statu quo quant à la demande de déplacement de la balise de vitesse sur la rue Le Baron à l'intersection de la rue De Lévis.
23. La recommandation 250918-25 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'ajout de panneaux d'interdiction de stationnement, dans la courbe, sur la rue des Cornouillers.
24. La recommandation 250918-26 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'ajout de temps pour les véhicules qui tournent à gauche, aux feux de circulation, sur le boulevard De Montarville à l'intersection de la rue Ampère.
25. La recommandation 250918-27 visant à maintenir le statu quo quant à la demande de déplacer les panneaux d'arrêt de la sortie du projet Les Cours Georgiennes sur le chemin de Touraine à l'intersection du chemin de Touraine et la rue Lavoisier.
26. La recommandation 250918-28 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'ajout d'un corridor scolaire sur la rue Louis-Normandin.
27. La recommandation 250918-29 visant à procéder au marquage de passages piétonniers aux trois intersections de la rue de Picardie au niveau de la rue des Vosges.
28. La recommandation 250918-30 visant à procéder au marquage des traverses piétonnières de la rue des Îles-Percées à l'intersection de la rue Jacques-Le Tessier, si cette situation est satisfaisante pour le demandeur.

29. La recommandation 250918-31 visant à indiquer à l’agglomération de Longueuil que la Ville de Boucherville souhaite que des radars photo puissent être installés aux abords de toutes les écoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

251001-8

Demande de dérogation mineure numéro 2025-70094

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2025-70094;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville à recommander l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2025-108;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville de Boucherville en date du 3 septembre 2025 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2025-70094 à l'égard de l'immeuble situé au 1500, boulevard De Montarville sur le lot 2 512 958 du cadastre du Québec déposée le 14 juillet 2025 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence d'une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 2,50 mètres en cour avant.

Le tout selon la recommandation U2025-108 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Rapport pour dérogation mineure préparé par Rousseau Lefebvre, daté du 14 juillet 2025;
- Plan de plantations préparé par Rousseau Lefebvre, daté du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

251001-9

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

- 1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 6 au 20 septembre 2025 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 22 septembre 2025.
- 2. De féliciter M^{me} Dominique St-Cyr, brigadière scolaire à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
- 3. De féliciter M. Alain Roy, brigadier scolaire à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-10

Lettre d'entente 2025-01 – Statut et conditions de travail – Agent administratif PGA eau – Poste temporaire à la Direction du génie

Il est proposé :

- 1. D'approuver la lettre d'entente intervenue entre les représentants de la Ville et les Syndicats regroupés des employés municipaux, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (employés de bureau, techniciens et professionnels), prévoyant le statut et les conditions de travail d'un agent administratif à la Direction du génie, pour une période temporaire maximale jusqu'en décembre 2026, et ce compte tenu du surcroît de travail découlant de la réalisation d'un Plan de gestion des actifs en eau.
- 2. D'autoriser le maire, la greffière, la directrice et la cheffe de service de la Direction des ressources humaines à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

251001-11

Listes des déboursés

Il est proposé :

- 1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 209685 à 209717.
- 2. D'approuver les paiements électroniques numéro S33848 à S33951.
- 3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 1077 à 1087.

4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-12

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 22 septembre 2025 pour les écritures 5944 à 5950.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-13

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} au 30 septembre 2025, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

251001-14

Dépôt des états financiers comparatifs en date du 31 août 2025

Il est proposé de prendre acte du dépôt, par le trésorier de la Ville, des états financiers comparatifs 2025 devant être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

Exceptionnellement en 2025, puisqu'il s'agit d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c E-2.2).

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

251001-15

Engagement au regroupement d'achats de pneus neufs, rechapés et remoulés (2026-8109-50) avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG)

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Il est proposé :

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.
2. Que la Ville de Boucherville confie au CAG, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville.
3. Que la Ville de Boucherville consent à ce que l'UMQ délègue au CAG, l'exécution de la présente entente.
4. Que la Ville de Boucherville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029 (3 ans).
5. Que la Ville de Boucherville s'engage à remplir pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle estime avoir besoin.
6. Que la Ville de Boucherville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.
7. Que la Ville de Boucherville reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, qu'elle percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.
8. Que la Ville de Boucherville reconnaît, selon la politique administrative, du CAG, qu'elle devra être abonnée au Logiciel d'Achat en Commun et en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce mandat.

Le tout conditionnellement à l'approbation des budgets 2026 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-16

Adjudication d'un contrat d'acquisition de mémoire vive supplémentaire pour l'environnement Omnissa Horizon

CONSIDÉRANT le contrat pour l'acquisition de mémoire vive supplémentaire pour l'environnement Omnissa Horizon;

CONSIDÉRANT l'importance de s'arrimer aux meilleures pratiques et recommandations émises par Microsoft;

CONSIDÉRANT la pertinence d'investir dans une infrastructure technologique moderne et adaptée aux exigences actuelles et futures;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4680 préparé par la Direction des technologies de l'information daté du 25 septembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'acquisition de mémoire vive supplémentaire pour l'environnement Omnissa Horizon à PrivalODC inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 88 244,30 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-17

Travaux de modification du système d'avertissement du passage à niveau du chemin de la Bretagne par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (P-24-AM-06-B)

CONSIDÉRANT que l'ordonnance numéro R-12405 de la Commission canadienne des transports, datée du 17 août 1971, ordonne au Canadien National de déplacer et entretenir le système d'avertissement existant, au passage à niveau croisant la voie publique du chemin de la Bretagne, au point 3.29 de la subdivision de Sorel, dans la ville de Boucherville, dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est responsable de cinquante pour cent (50 %) du coût total de modification du système d'avertissement de passage à niveau;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4679 préparé par la Direction du génie daté du 26 septembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser les travaux de réfection du passage à niveau du chemin de la Bretagne par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN).

2. D'autoriser le financement des travaux estimés à 80 000 \$, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

251001-18

Entente de location – Communauto

CONSIDÉRANT que l'autopartage constitue une alternative économique et flexible à la possession d'un véhicule personnel, contribuant à la réduction du nombre de véhicules en circulation, à la diminution de l'usage de l'automobile et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que Communauto est une entreprise offrant un service à vocation sociale et environnementale favorisant une mobilité durable;

CONSIDÉRANT que Communauto propose une entente de location pour l'utilisation d'une case dans le stationnement des employés (secteur P2) de l'hôtel de ville, afin d'y déployer un nouveau véhicule en autopartage pour répondre à la demande croissante.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4655 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 28 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente de location d'une case dans le stationnement P2 du Centre administratif Clovis-Langlois (hôtel de ville) situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, afin de permettre à Communauto d'offrir un véhicule supplémentaire en autopartage pour une période d'un an renouvelable;
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document relatif à l'entente.
3. De retirer du domaine public de la Ville le terrain loué apparaissant à l'annexe A de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

251001-19

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 2 octobre 2025

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

- 1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251002-2.1 à CA-251002-2.2.
- 2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251002-4.1 à CA-251002-4.4.
- 3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251002-6.1 à CA-251002-6.5.
- 4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251002-8.1 à CA-251002-8.5.
- 5. Défavorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251002-2.3, CA-251002-8.6 et CA-251002-8.7.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-20

**Semaine nationale de reconnaissance des brigadiers et
brigadières scolaires du Québec**

CONSIDÉRANT que la valeur cardinale des brigadiers et brigadières scolaires est la bienveillance;

CONSIDÉRANT que le travail des brigadiers et brigadières scolaires est fondamental pour contrôler la circulation aux abords des écoles, aider les enfants et les parents à se signaler aux automobilistes et aux cyclistes et à traverser la rue en toute confiance, et rappeler à tous les usagers de la route quelles sont les règles à respecter;

CONSIDÉRANT que, par une motion unanime, l'Assemblée nationale a demandé au gouvernement du Québec de décréter une Semaine nationale de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires du Québec, qui se tiendra annuellement sur le modèle de celle célébrée en Ontario, afin de donner l'opportunité à tous les Québécois de montrer leur soutien à leurs brigadiers et brigadières scolaires;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité aura donc le loisir de choisir une journée particulière pendant cette semaine du Mois des piétons pour organiser des activités soulignant l'importance de leur travail pour nos enfants, ainsi que pour sensibiliser les conducteurs et conductrices à la prudence aux intersections et en zone scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une telle Journée municipale permet de revaloriser le métier de brigadier/brigadière; de mettre en lumière les avantages du métier et de donner envie à plus de personnes de postuler pour cet emploi, ainsi qu'à sensibiliser les automobilistes et le grand public à l'impact des brigadiers/brigadières sur la sécurité des enfants en appelant à la prudence dans les zones scolaires;

CONSIDÉRANT que la dernière semaine d'octobre, juste avant l'Halloween, est le moment privilégié pour encourager les parents d'élèves, les élèves et le grand public à aller à la rencontre de leur brigadier/brigadière de quartier et à prendre conscience de l'importance de leur travail;

Il est proposé :

1. De proclamer la dernière semaine d'octobre la Semaine nationale de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires du Québec.
2. D'instaurer une Journée de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires pendant cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251001-21

**Dépôt d'une demande de subvention au Fonds climat
du Grand Montréal**

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans la protection de l'environnement et dans la mise en place d'un milieu assurant une grande qualité de vie à ses citoyens;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans la lutte contre les changements climatiques, notamment par son adhésion à Partenaires pour la protection du climat et à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie, ainsi que la démarche en cours pour l'élaboration d'un Plan climat avec l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que le programme de subventions accorde jusqu'à 50 000 \$ pour les projets visant la réduction des GES;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4677 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 20 septembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Fonds climat du Grand Montréal.

2. D'autoriser la cheffe de service ou le directeur de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la demande d'aide financière au Fonds climat du Grand Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

251001-22 **Correspondance – Centre multifonctionnel
Francine-Gadbois**

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à l'attention de la Ville que des changements importants sont à venir à la direction générale de la Corporation du centre multifonctionnel Francine-Gadbois;

CONSIDÉRANT la fin du contrat « Gestion du bâtiment et entretien des améliorations CMF-2022-11 » le 6 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que la Corporation du centre multifonctionnel Francine-Gadbois est soumise au même cadre juridique que la Ville en ce qui a trait à l'octroi de contrats;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau conseil municipal sera élu lors des élections générales du 2 novembre 2025;

Il est proposé de demander au conseil d'administration de la Corporation du centre multifonctionnel Francine-Gadbois de surseoir à :

- 1. Toutes décisions concernant la mise en place d'une nouvelle structure de direction, incluant le comblement des postes de celle-ci.
- 2. L'octroi de tous contrats visant la gestion et l'entretien des améliorations du bâtiment dont l'échéance serait au-delà du 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

251001-23 **Levée de la séance**

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière